



**Groupement d'Intérêt Public du
DOSSIER MEDICAL PERSONNEL**

COMUNIQUÉ DE PRESSE

7 septembre 2006

**DOSSIER MEDICAL PERSONNEL: LES EXPERIMENTATIONS SE
POURSUIVENT JUSQU'À LA FIN DE L'ANNEE**

Les 6 consortiums déjà engagés dans l'expérimentation du dossier médical personnel (DMP) viennent de signer un contrat complémentaire avec le GIP-DMP (Groupement d'intérêt public chargé de sa mise en place) pour poursuivre jusqu'au 31 décembre 2006 les expérimentations en cours dans 17 sites français. Objectif : tirer tous les bénéfices de ce premier test sur le terrain .

Depuis le 1^{er} juin 2006, 6 consortiums, D3P, France Telecom, InVita, Santeos, Santénergie et Thalès Cegedim, ont mis en place un réseau d'expérimentation du dossier médical personnel sur 17 sites pilotes dans 13 régions françaises. Ces expérimentations concerneront 30 000 dossiers de patients, 1500 professionnels et une centaine d'établissements.

Les expérimentations : le premier test sur le terrain de l'accueil fait au DMP

Le dossier médical personnel est un dossier informatisé, confidentiel qui permettra à chaque patient qui le souhaite d'avoir un point d'accès unique à son parcours de soins. Il représente une innovation sur les plans technique, organisationnel et fonctionnel.

C'est pourquoi le groupement d'intérêt public chargé de sa mise en place a prévu une phase d'expérimentation sur le terrain, sur près de 30 000 dossiers DMP. Pendant les 7 mois de l'expérimentation, les patients de médecins « candidats volontaires » pourront ouvrir un dossier médical personnel. Cette phase d'expérimentation permettra de valider, avec l'ensemble des acteurs concernés, les éléments indispensables à la réussite du DMP. Mais surtout, il s'agit de préciser dans quelles conditions les professionnels de santé et les patients peuvent s'approprier le DMP et en profiter au mieux.

Pourquoi prolonger les expérimentations ?

L'été n'est pas une période favorable pour une expérimentation de ce type. Pour en tirer tout le bénéfice attendu et saisir au mieux la réalité et les difficultés de terrain, il est apparu nécessaire que les DMP soient effectivement utilisés jusqu'à la fin de cette année. Les dossiers pourront être ouverts jusqu'au 15 octobre. La limite des 5 000 dossiers par hébergeur a été levée : chaque hébergeur pourra dépasser ce chiffre s'il le souhaite. La prolongation des expérimentations permet donc de se donner plus de temps dans cette phase cruciale et ainsi d'optimiser le retour d'expérience. Ce délai sera aussi mis à profit pour affiner le suivi grâce à des enquêtes qualitatives et quantitatives menées en parallèle aux expérimentations et renforcer les réseaux locaux de coordination.

Plus d'informations sur le DMP et les expérimentations sur notre site www.d-m-p.org

Contact Presse:

Sophie NUNZIATI : 01 40 56 64 86

Sophie.nunziati@sante.gouv.fr